

**RELEVÉ DES INFRACTIONS SPORTIVES DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES**

RIS n°12 semaine 04

Rencontres du 28 au 29 janvier 2023

1. [Feuille en retard](#)

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière
BMEA033 à BMEA036	28/01/2023	ASPTT LAVAL	0534442	Avertissement car 1ère fois
MFEA061 à MFEA063	28/01/2023	NEPTUNES DE NANTES	0444976	Avertissement car 1ère fois
CFBA022	28/01/2023	VB CLISSON	0442445	Avertissement car 1ère fois
MFAA041 à MFAA044	28/01/2023	CONCORDE DE COUËRON	0446533	Avertissement car 1ère fois

2. [Feuille non conforme](#)

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
CFAA023	28/01/2023	ASC ST BARTHELEMY D'ANJOU	0495345	Avertissement car 1ère fois	Feuille CD49

Les feuilles de match à utiliser sont disponibles sur notre site internet, page [régionaux jeunes](#)

3. [Résultat non saisi, erroné ou en retard](#)

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
MFEA061 à MFEA063	28/01/2023	NEPTUNES DE NANTES	0444976	Avertissement car 1ère fois	Scores non saisis
BMEA033 à BMEA036	28/01/2023	ASPTT LAVAL	0534442	Avertissement car 1ère fois	Scores non saisis

4. Forfait sur un match régional jeunes

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité sportive	Pénalité financière	Observations
MMHA046 et MMHA047	28/01/2023	ASC ST BARTHELEMY D'ANJOU	0495345	Avertissement car 1ère fois (perte des matchs 2/0)	Avertissement car 1ère fois	Forfait de l'équipe
CMAA024	28/01/2023	CONCORDE DE COUËRON	0446533	Avertissement car 1ère fois (perte du match 3/0)	Avertissement car 1ère fois	Forfait de l'équipe (s'est déplacée qu'avec 5 joueurs)

(Publié le 01/02/2023) (Publié le 02/02/2023) (Publié le 03/02/2023) (Publié le 06/02/2023)

*Information importante : pour toute autre information ou réclamation, vous pouvez contacter la commission sportive dans un délai de 10 jours. Seules les réclamations écrites seront étudiées.*